



**EXTRAITS DU RAPPORT  
OA 2025**

Placées sous la présidence du général de division (2S) Pascal HURTAULT, les épreuves se sont déroulées conformément aux textes de référence. **Dix places maximum étaient ouvertes.**

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par la division du recrutement, des concours et des examens (DRCE), ont eu lieu le 07 janvier 2025 aux Esselières (VILLEJUIF – 94).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun du 18 au 21 février 2025.

**I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS**

**11 – Données chiffrées**

14 candidats ont déposé un dossier de concours. Les 13 candidats autorisés à concourir ont été déclarés admissibles. Au terme des épreuves du concours, 10 candidats sont admis et 1 candidat est sur liste complémentaire.

**II – ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ**

Les épreuves d'admissibilité comprenaient une épreuve écrite de culture générale (durée 4 heures – coefficient 5 – note éliminatoire < 5) et une épreuve écrite de synthèse de dossier (durée 4 heures – coefficient 5 – note éliminatoire < 5).

**21 – Épreuve de culture générale**

Le sujet était : « *L'impact des médias sur l'image des forces de l'ordre françaises* »

La moyenne générale est de **11,54/20** (10,01 en 2024).

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire.

**211 – Remarques sur la forme**

La plupart des candidats ont respecté les attendus formels de cet exercice ;

Les copies étaient propres et soignées, agréables à lire pour la plupart.

Les approches dans l'introduction n'ont pas été toujours pertinentes (éléments intégrables dans le devoir ou non suffisamment rattachés au sujet), pas plus que les ouvertures dans les conclusions d'ailleurs.

#### 212 – Remarques sur le fond

Certains candidats n'ont pas traité le sujet dans son ensemble (dans quelle mesure les médias impactent-ils l'image des forces de l'ordre, impacts positifs et négatifs).

Des candidats n'ont pas mesuré leurs propos et ont dérivé sur des considérations politiques ou ont employé des termes comme « violences policières » sans les nuancer ni les expliciter.

La plupart des candidats se sont efforcés d'illustrer leurs propos par des exemples concrets.

#### 22 – Épreuve de synthèse de dossier

Le sujet était : ***Le végétarisme en France : tendance éphémère ou prémices d'un mode de vie durable et plus responsable ?***

Le dossier comprenait 16 documents pour 38 pages.

La moyenne générale est de **11,01/20** (11,50 en 2024).

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire.

#### 221 – Remarques sur la forme

Trop peu de copies respectent la forme attendue pour ce type de devoir : calligraphie négligée (nombreuses ratures), nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe, absence de problématique, d'annonce de plan, d'ouverture ou de transitions.

#### 222 – Remarques sur le fond

Lorsqu'une problématique est posée, il s'agit très souvent d'une simple reformulation de la question. Quand elle est choisie, la forme interrogative n'est pas la plus appropriée pour faire ressortir une idée maîtresse.

Il appert que l'étude des documents est trop rarement exhaustive. Quand elle l'est, la limite de mots contraint certains candidats à un survol des différents sujets.

Enfin, trop souvent, il est constaté une simple juxtaposition d'éléments tirés en l'état des documents, sans réflexion du candidat ni argumentaire démonstratif répondant à la problématique posée.

D'une manière globale, les candidats ne sont pas préparés à cette épreuve.

### **III – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION**

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 18, 19 et 20 février 2025 à MELUN et les épreuves sportives le 21 février 2025 au sein des structures municipales de Melun.

Elles comportaient :

- une épreuve d'aptitude générale (50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 10) ;
- une épreuve de langue étrangère (50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 2) ;
- trois épreuves sportives (moyenne affectée du coefficient 3) : une épreuve de natation (50m), une course de demi-fond (3 000m), une épreuve de gainage ventral et de tractions ou d'appuis faciaux.

Tous les candidats admissibles (13) se sont présentés à cette seconde phase du concours.

#### **31 – Épreuve d'aptitude générale**

Les notes s'échelonnent entre 8 et 16,5/20 et la moyenne générale est de **11,86/20** (13,56 en 2024). Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire.

##### **311 – Remarques sur la forme**

Les candidats n'ont pas toujours utilisé les aides-pédagogiques (tableau papier), sans doute par manque de temps pendant la préparation. Or, l'inscription de l'idée maîtresse et du plan facilite la bonne compréhension de l'exposé par le jury.

Enfin, les candidats n'adoptent pas tous la même tenue (gants noirs ou gants blancs).

##### **312 – Remarques sur le fond**

La culture générale des candidats est très hétérogène. Certains n'ont que très peu de connaissances du fonctionnement des institutions.

En revanche, ils connaissent assez bien les grandes généralités de l'organisation de la gendarmerie, son fonctionnement et ses missions.

Certains candidats n'avaient pas très bien préparé leur présentation et leurs motivations.

##### **313 – Suggestion diverses**

Les photos des candidats pour la constitution des dossiers doivent être récentes (moins de 6 mois).

### **32 – Épreuve de langue étrangère**

Anglais (13 candidats) : les notes s'échelonnent entre 9 et 19/20 et la moyenne générale est de **13,70/20** (11,45 en 2024).

#### 321 – Anglais

##### 321 – Remarques sur la forme

Certains candidats ne saluent qu'un seul membre du jury (généralement le militaire). Certains n'avaient pas préparé leurs salutations en anglais. La longueur des textes choisis, entre 720 et 750 mots, est adaptée.

##### 322 – Remarques sur le fond

Les candidats sont apparus préparés malgré d'importants écarts de niveau, notamment sur la capacité d'analyse des textes.

### **33 – Épreuves sportives**

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Les notes vont de **10,33 à 19/20** et la moyenne générale est de **14,46/20** (14,56 en 2024). Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire.

On constate un bon niveau général des candidats.

Bilan par épreuve :

<b>Épreuve</b>	<b>Note la plus basse</b>	<b>Note la plus élevée</b>	<b>Moyenne de l'épreuve</b>
3000 mètres	<b>8</b> (08 en 2024)	<b>20</b> (20 en 2024)	<b>12,54</b> (12,88 en 2024)
Natation 50 mètres	<b>0</b> (08 en 2024)	<b>17</b> (17 en 2024)	<b>12</b> (12,88 en 2024)
Tractions ou appuis faciaux (/10)	<b>4</b> (08 en 2024)	<b>10</b> (10 en 2024)	<b>9,38</b> (09,77 en 2024)
Gainage (/10)	<b>7</b> (07 en 2024)	<b>10</b> (10 en 2024)	<b>9,46</b> (09,55 en 2024)

### **IV – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY**

Les résultats sont assez homogènes malgré un manque de préparation évident de certains candidats. Ceux-ci peuvent en effet penser que le faible taux de sélectivité leur offre une solide chance de réussite sur le fondement exclusif de leurs qualités intrinsèques et de leur solide formation militaire.

Toutefois, le niveau général des candidats est très satisfaisant. Au point que le jury a décidé de retenir le 11ème / 13 sur liste complémentaire.

Ce recrutement reste particulièrement intéressant pour la gendarmerie et ce concours doit donc être pérennisé, en recherchant toutefois un plus grand nombre de candidats.

Le général de division (2S) **Pascal HURTAULT**

Président du jury

**ORIGINAL SIGNÉ**